

## **AVANT-PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL COMMUN 2017-2020**

Ces dernières années, la coopération Benelux a reçu un nouvel élan et a pu obtenir des résultats bénéfiques à la fois pour les citoyens et les entreprises. Les partenaires ont ainsi œuvré en faveur de l'amélioration de la mobilité des personnes et des travailleurs, à l'utilisation efficace des transports routiers, au développement des sources d'énergie alternatives ainsi qu'à la bonne coopération entre nos services de sécurité. Les pays doivent continuer à opérer des choix innovants et trouver des solutions aux obstacles pratiques rencontrés par les citoyens et les entreprises.

Les défis en matière sociale, économique et de sécurité sont majeurs. Ils dépassent la capacité des États membres individuels de les résoudre de manière isolée. Une structure de coopération régionale telle que l'Union Benelux est capable de développer et proposer des solutions. En coopérant dans le cadre du Benelux, la Belgique, les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg renforcent leur position au sein de l'Union européenne. En outre, l'Union Benelux peut, dans certains cas, aller plus loin que l'Union européenne. Par le passé, nos pays ont mis cette possibilité à profit à plusieurs reprises.

Tous les quatre ans, l'Union Benelux élabore un programme de travail commun qui détermine les grandes lignes du cadre stratégique et les priorités de la coopération. Ensuite, ces priorités sont converties en actions et projets concrets par le biais de plans annuels.

Pour la période 2017-2020, nos gouvernements fixent des objectifs réalistes et pragmatiques. La coopération au sein de l'Union Benelux doit aboutir à la suppression des entraves et des obstacles existants, à la réalisation d'économies d'échelle dans les trois pays et à la promotion de plateformes de concertation entre eux, à l'instar de réseaux d'expertises et de connaissances.

Le programme de travail commun 2017-2020 souligne l'ancrage de l'Union Benelux dans l'Union européenne. Le souhait des gouvernements est de demeurer le moteur de l'intégration européenne et de donner corps de manière encore plus ciblée à la coopération transfrontalière entre les trois pays.

Au cours des quatre prochaines années, l'Union Benelux tient à poursuivre son engagement en faveur du renforcement du marché intérieur et de l'intensification de la coopération en matière de sécurité. Après la conférence de Paris de 2015 sur le climat, il est évident que les mesures nouvelles et innovantes doivent prouver leur caractère durable. Ainsi nos pays doivent-ils continuer de s'adapter au changement climatique et de favoriser une société pauvre en carbone. L'attention portée à la durabilité est une prémisses importante au renforcement du marché intérieur et à la mise en œuvre de la coopération en matière de sécurité.

D'autre part, vu les défis socio-économiques auxquels sont confrontés les pays Benelux, nous devons veiller au renforcement du tissu social. Le Benelux promeut l'égalité des chances pour tous les citoyens. C'est pourquoi des actions restent nécessaires en vue du renforcement de la cohésion sociale et d'une bonne intégration de tous.

Le vent, l'eau, le bruit et la lumière ne s'arrêtent pas aux frontières. C'est pour cette raison que l'Union Benelux collabore avec d'autres organisations internationales, états et entités fédérées dans différents domaines. Sur le plan de l'énergie et du transport routier, l'Union Benelux s'associe déjà aux pays voisins comme la France et l'Allemagne depuis de nombreuses années. Une coopération fructueuse établie dans une déclaration politique commune est organisée avec le Land allemand de Rhénanie du Nord-Westphalie depuis 2008. Cette coopération couvre notamment les domaines de l'énergie, de l'environnement, du territoire et de la sécurité. Des coopérations sont également mises en place avec d'autres entités fédérées ou organisations internationales (OCDE, Grande Région, etc.).

## 1. Un marché du travail transfrontalier

La connaissance déficiente des différences réglementaires de part et d'autre des frontières nationales reste un obstacle au développement du marché du travail transfrontalier. Dans ce cadre, la libre prestation de services au-delà des frontières se heurte également à des obstacles, ce qui a pour conséquence de restreindre la liberté de choix des citoyens et des entreprises. Des opportunités sont ainsi perdues aux frontières, notamment pour remplir des postes vacants. Les pays Benelux ont pour ambition d'instaurer le principe de la « neutralité des frontières » pour les marchés du travail et des services afin de favoriser les synergies et la reconnaissance mutuelle en vue de stimuler les activités transfrontalières.

Objectifs :

1. Améliorer l'accessibilité des informations relatives aux droits sociaux et à la fiscalité pour les travailleurs et les employeurs de part et d'autre des frontières ;
2. Accroître la mobilité individuelle des travailleurs par la reconnaissance automatique des diplômes, la transférabilité des qualifications professionnelles et la promotion des stages transfrontaliers ;
3. Davantage coopérer afin de promouvoir la coopération et les synergies, notamment en matière de soins de santé transfrontaliers.

## 2. Un marché unique sans frontières

Dès ses débuts, le Benelux s'est donné l'ambition de devenir un marché unifié. Cet objectif a été repris par l'Union européenne. Toutefois, nombre d'entraves subsistent encore. Dès lors, les pays Benelux n'ont pas ménagé leurs efforts et continueront à œuvrer en faveur de la suppression des frontières intérieures, notamment grâce à l'art. 350 TFUE.

Une attention particulière sera accordée à l'économie circulaire qui cible tous les stades du cycle de vie des produits, des biens et des services, en visant l'efficacité de l'utilisation des ressources et la diminution de leur impact sur l'environnement, tout en favorisant le bien-être des individus. Ce nouveau modèle peut générer de la croissance et promouvoir l'innovation et la recherche.

Objectifs :

1. Lever les barrières administratives aux échanges transfrontaliers et créer un marché de vente au détail pour les consommateurs ;
2. Faciliter la participation transfrontalière aux marchés publics ;
3. Améliorer l'accès transfrontalier des citoyens et des entreprises aux biens et aux services, y compris numériques, en vue de favoriser un environnement transfrontalier propice au développement de réseaux et de services innovants ;
4. Favoriser les initiatives et les coopérations en matière d'économie circulaire, comme dans le secteur de la gestion des déchets et de la récupération des matériaux. Mettre l'accent sur l'innovation en stimulant la conception intelligente des produits afin qu'ils soient réparables et recyclables.

### **3. Un transport durable**

Sur un territoire à forte densité socio-économique tel que le Benelux, il est crucial de développer et pérenniser les nouvelles formes de transports, tout en favorisant une répartition modale optimale afin de préserver la viabilité de la région tant pour les citoyens que pour les entreprises.

D'une part, le Benelux s'est développé comme plaque tournante logistique et porte d'accès à l'Europe. La croissance économique et la prospérité qui en découlent peuvent uniquement être garanties si nos pays continuent d'innover et d'agir d'une manière concertée dans un cadre durable et respectueux de l'environnement, afin de stimuler tous les modes de transport. D'autre part, le transport de personnes, sous toutes ses formes et en particulier au niveau transfrontalier, doit rester une des préoccupations des pays Benelux.

Ainsi, en poursuivant la promotion du transport multi- et intermodal, il est possible de stimuler aussi bien la croissance économique que la mobilité des personnes.

Objectifs :

1. Réaliser une répartition modale durable dans le cadre du transport de marchandises et de personnes ;
2. Rendre les transports en commun plus attrayants dans les régions frontalières et supprimer les barrières en matière de formation des prix, de services et d'infrastructure ;
3. Rendre l'utilisation de la navigation intérieure et du transport ferroviaire plus concurrentielle et plus attrayante ;
4. Atteindre les objectifs climatiques en matière de carburants de substitution ;
5. Réduire les charges administratives pour les entreprises en ayant recours à la numérisation des documents de transport et des formalités douanières ;
6. Mettre en œuvre des systèmes de transport intelligents.

### **4. Un marché de l'énergie pérenne**

Les pays ne peuvent pas garantir seuls le bon fonctionnement de leur marché de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement. Grâce à la coopération Penta, les pays Benelux jouent un rôle précurseur en Europe dans la connexion transfrontalière des marchés nationaux de l'énergie. Ils poursuivent ainsi leur engagement en faveur du maintien de la sécurité d'approvisionnement et de l'évolution de la relation entre consommateurs et producteurs.

Objectifs :

1. Approfondir et élargir le marché intérieur de l'énergie Benelux en concertation avec les pays voisins et servir de fondement pour l'élaboration de l'Union de l'Énergie ;
2. Renforcer la sécurité d'approvisionnement par le biais de la coopération en matière de transport, de capacité et de stockage ;
3. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables et les intégrer de manière conforme au marché ;
4. Devenir un laboratoire pour les applications intelligentes du nouveau marché de l'énergie ;
5. Résoudre ensemble la question de l'épuisement des réserves de gaz locales ;
6. Aborder de concert la lutte contre les risques liés au changement climatique et favoriser la transition vers une économie pauvre en carbone.

## **5. Un environnement plus sûr**

Grâce à de nombreuses années de coopération et à la confiance qui s'est installée entre les différents services de sécurité, d'excellents résultats ont été obtenus dans le domaine de la coopération opérationnelle, du maintien de l'ordre et dans le cadre d'interventions urgentes de part et d'autre des frontières. Le contexte sociétal ne cesse de changer ; de nouvelles formes de criminalité se développent chaque jour. Les pays Benelux souhaitent continuer à optimiser leur coopération et l'étendre à d'autres domaines de collaboration.

Objectifs :

1. Étendre la coopération aux services judiciaires ;
2. Lutter de concert contre le terrorisme et la radicalisation ;
3. Lutter contre les trafiquants d'êtres humains, notamment en accordant une place centrale aux victimes de la traite ;
4. Partager des informations policières et judiciaires entre les services de sécurité concernés ;
5. Promouvoir un partenariat avec les administrations locales afin d'intervenir plus rapidement contre les activités criminelles par le biais d'une approche administrative.
6. Conclure des accords et échanger les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles afin, d'une part, de garantir le droit à la protection de la vie privée et, d'autre part, de lutter contre la criminalité.

## **6. Agir efficacement en cas de crises et de catastrophes**

Les situations de crises et de catastrophes majeures n'ont pas de frontières. Pour les pays Benelux, les frontières sont très proches. Les changements climatiques peuvent en outre entraîner des catastrophes de grande ampleur. Les pays Benelux doivent coopérer pour les prévenir et les combattre ensemble.

Objectifs :

1. Mettre en œuvre de concert l'identification et l'analyse des risques ;
2. Agencer une coopération opérationnelle lors des interventions afin de pouvoir offrir une assistance mutuelle coordonnée (services de secours, ambulances, etc.) ;
3. Conclure des accords transfrontaliers afin de prévenir et de combattre ensemble les grandes catastrophes climatiques et naturelles ;
4. Coopérer en vue de protéger les infrastructures numériques ;
5. Poursuivre la coopération en matière de sécurité alimentaire.

## **7. Prévenir tout type de fraude**

Les fraudeurs se servent des frontières pour se soustraire au contrôle des services d'inspection et de la justice. Leurs actions perturbent la concurrence loyale et portent un préjudice aux finances publiques. Les pays Benelux continueront, dans les prochaines années, à s'engager dans la lutte conjointe contre tous les types de fraude (à grande échelle) fiscale et sociale, mais aussi contre le dumping social (qui entraîne l'exploitation des travailleurs et sape le système social) et contre des fraudes plus spécifiques visant des professionnels ou des personnes.

Objectifs :

1. Intensifier davantage la lutte conjointe contre la fraude fiscale, et partager les bonnes pratiques ;
2. Favoriser une concurrence loyale entre entreprises en renforçant la lutte commune contre la fraude sociale et le dumping social ;
3. Coopérer en matière de lutte contre la fraude dans le secteur des soins de santé ;
4. Coopérer en matière de protection des entreprises et des personnes ;
5. Conclure des accords en vue de parvenir à un respect des règles européennes et à un meilleur échange d'informations.

## **8. Une politique migratoire rationnelle**

Les pays Benelux sont les pionniers en matière de libre circulation des personnes. À cet égard, l'Accord de Schengen de 1985 a représenté un jalon majeur dans son développement. On ne peut s'y arrêter, face aux nouveaux défis sociétaux et humains.

Objectifs :

1. Promouvoir la libre circulation des personnes au niveau régional et européen ;
2. Coopérer en matière d'intégration et de participation de tous les habitants ;
3. Conclure des accords en matière de politique de visas et de réadmission.